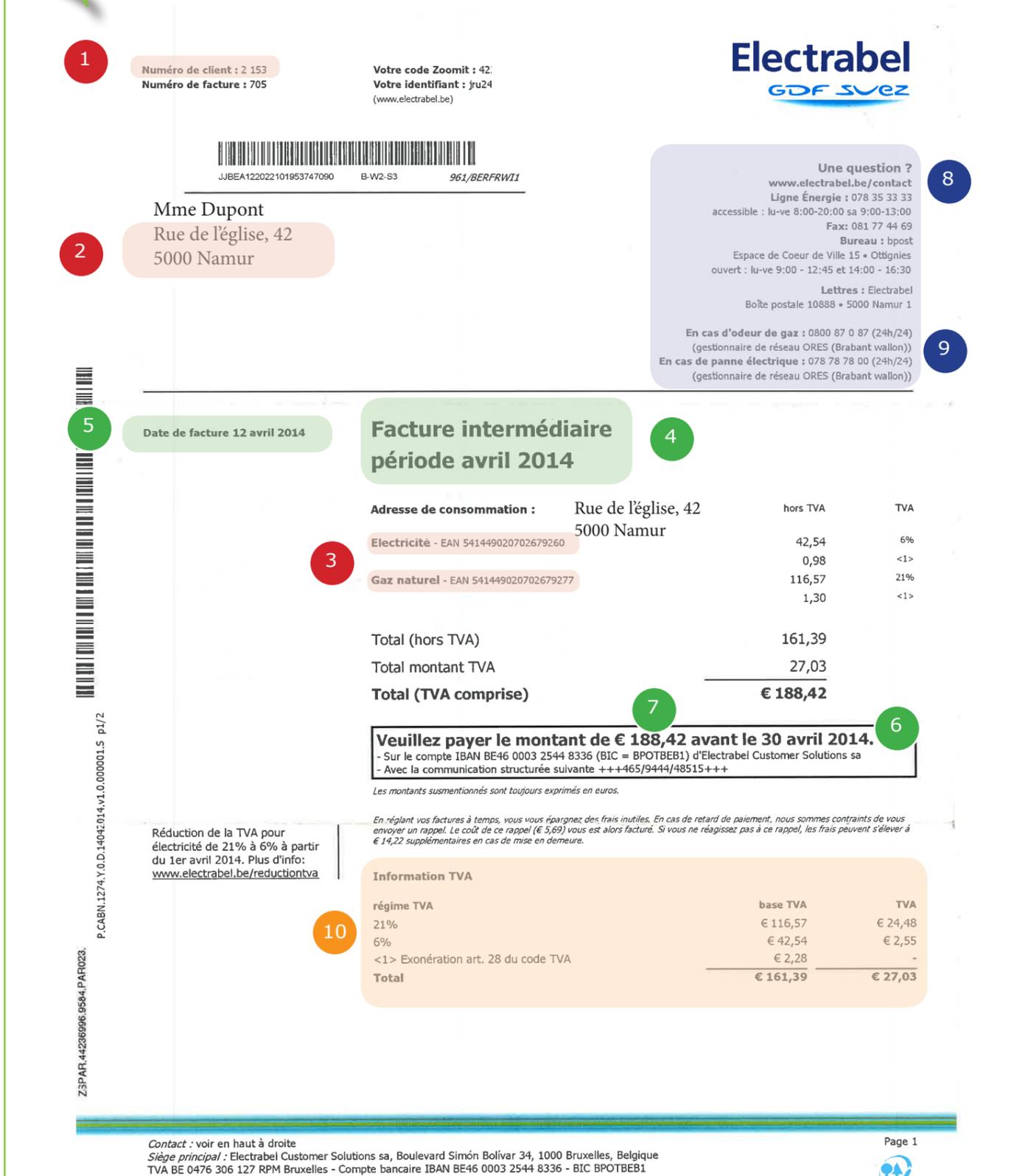


Vos données :

- Référence client** : numéro à avoir sous la main à chaque fois que vous contactez votre fournisseur.
- Adresse de facturation** : l'adresse que vous avez communiquée pour recevoir les factures. En générale, elle coïncide avec l'adresse de livraison.
- Code EAN** : Le code EAN est le numéro d'identification unique du point de fourniture. Chaque point est fourni par un seul fournisseur. Ce sont les gestionnaires de réseau de distribution qui détiennent ces informations pour toute la Belgique.

Données de la facture :

- Facture intermédiaire ou d'acompte** : vous payez périodiquement une provision pour vos consommations d'énergie. Vous évitez ainsi de payer une somme importante en une fois. Tous les ans, le fournisseur envoie une facture de régularisation pour ajuster ce que vous payez à ce que vous consommez effectivement tous les mois. Ici, la période concernée est le mois d'avril.
- Date d'émission de la facture** : le 12 avril. Cette date fait courir le délai de prescription de 5 ans.
- Échéance de la facture** : dernier jour pour payer la facture. A partir de cette date, le fournisseur peut entamer la procédure de défaut de paiement (rappel, mise en demeure, demande de pose d'un compteur à budget, etc.).
- Montant d'acompte à payer** : Ce système permet de répartir le coût de l'énergie sur l'année.
- Données de votre **fournisseur**.
- Données de votre **gestionnaire de réseau**.
- Information sur la **TVA** : A partir du 1er avril 2014, la tva passe de 21% à 6% pour la facture d'électricité. En principe, le montant de vos acomptes va diminuer automatiquement à moins que votre fournisseur n'ait décidé d'appliquer cet avantage lors de la facture de régularisation.



Electrabel
GDF SUEZ

1 Numéro de client : 2 153
Numéro de facture : 705

Votre code Zoomit : 42
Votre identifiant : jru24
(www.electrabel.be)

2 Mme Dupont
Rue de l'église, 42
5000 Namur

3 JJBBA122022101953747090 B-W2-S3 961,BERFRW11

4 **Facture intermédiaire**
période avril 2014

5 Date de facture 12 avril 2014

6 **Veillez payer le montant de € 188,42 avant le 30 avril 2014.**
- Sur le compte IBAN BE46 0003 2544 8336 (BIC = BPOTBEB1) d'Electrabel Customer Solutions sa
- Avec la communication structurée suivante +++465/9444/48515+++
Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.

7 Total (hors TVA) 161,39
Total montant TVA 27,03
Total (TVA comprise) € 188,42

8 Une question ?
www.electrabel.be/contact
Ligne Énergie : 078 35 33 33
accessible : lu-ve 8:00-20:00 sa 9:00-13:00
Bureau : bpost
Espace de Coeur de Ville 15 • Ottignies
ouvert : lu-ve 9:00 - 12:45 et 14:00 - 16:30
Lettres : Electrabel
Boîte postale 10888 • 5000 Namur 1

9 En cas d'odeur de gaz : 0800 87 0 87 (24h/24)
(gestionnaire de réseau ORES (Brabant wallon))
En cas de panne électrique : 078 78 78 00 (24h/24)
(gestionnaire de réseau ORES (Brabant wallon))

10 Réduction de la TVA pour électricité de 21% à 6% à partir du 1er avril 2014. Plus d'info: www.electrabel.be/reductiontva

Information TVA

régime TVA	base TVA	TVA
21%	€ 116,57	€ 24,48
6%	€ 42,54	€ 2,55
<1> Exonération art. 28 du code TVA	€ 2,28	-
Total	€ 161,39	€ 27,03

Contact : voir en haut à droite
Siège principal : Electrabel Customer Solutions sa, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles, Belgique
TVA BE 0476 306 127 RPM Bruxelles - Compte bancaire IBAN BE46 0003 2544 8336 - BIC BPOTBEB1

Page 1